

2019_CT2_473

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois (H.T. et T.T.C.) et de son affectation

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGEY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 28 novembre 2019

02_1_05

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois (H.T. et T.T.C.) et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

0 0 0 0 0 0
4 4 4 4 4 4

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 Décembre 2019

13073

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois (H.T. et T.T.C.) et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle gère actuellement la voirie de la ZAC du Petit Arbois et 14 bâtiments occupés par des entreprises et des laboratoires, soit environ 22 200 m² de locaux au sein d'une ZAC de 75 ha. Ce patrimoine comprend notamment 2 bâtiments classés en ERP : le FORUM (espace de conférence), le RESTAURANT INTER-ENTREPRISES. Sept autres bâtiments sont mis à disposition de l'Université Aix-Marseille et du Département. Le programme pluriannuel de pérennisation de ce patrimoine doit être maintenu, afin de conserver toute son attractivité et maintenir le niveau de service attendu aux entreprises hébergées.

En 2017, une enveloppe annuelle de 200 000 € avait été votée sur 3 ans, Il convient donc de poursuivre aussi bien la rénovation lourde des bâtiments les plus anciens, l'amélioration du confort pour les usagers, l'optimisation énergétique, tout en anticipant à la reconfiguration des locaux qui pourraient être libérés par leurs occupants et le développement des espaces extérieurs à proximité des bâtiments, accès, cheminements piétons, espaces verts, d'agrément.

Il s'agit ici de mener une réflexion en continu afin de pérenniser et d'anticiper les désordres dus au vieillissement des installations (thermique, étanchéité, façades, menuiseries extérieures, reprise de sols et de peintures, etc.), la remise à niveau de certaines installations de chauffage/climatisation et d'accroissement des performances thermiques de certains bâtiments.

Mais aussi, la création de parkings motos et vélos, la réhabilitation des accès de certains bâtiments, la reprise de l'éclairage extérieur (installation de têtes d'éclairage à led.....).

Coût de l'opération :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_473-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

- DI9045TT : Montant initial : 810 000€ révision : 270 000 € Coût après révision : 1 080 000€

- DI9045HT : Montant initial : 270 000 € révision : 480 000 € Coût après révision : 750 000€

Cette révision porte le montant de l'opération Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois autorisation de programme :

DI9045TT de 810 000 € T.T.C avant révision à 1 080 000 € T.T.C. et

DI9045HT de 270 000 € H.T. avant révision à 750 000 € H.T.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 030-4079/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant Ouverture, modifications et affectations d'AP/CP, Budget Principal Métropolitain, Territoire du Pays d'Aix pour l'opération DI9045HT ;
- La délibération n°FAG 056-4512/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant Approbation des révisions des opérations d'équipements Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix pour l'opération DI9045TT.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de :
 - + 270 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9045TT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C
 - + 480 000 € H.T. de l'opération d'investissement DI9045HT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T.afin de permettre sa réalisation.

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total :
 - + 270 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9045TT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C
 - + 480 000 € H.T. de l'opération d'investissement DI9045HT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement :

- DI9045TT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C pour un montant de + 270 000 € T.T.C.
- DI9045HT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T. pour un montant de + 480 000 € H.T.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI9045TT - Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C

Montant initial de l'AP : 810 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 270 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 1 080 000 € T.T.C

Déjà financé : 356 122,72 € T.T.C

CP 2019 (DM2 compris) : 212 000 € T.T.C.

CP 2020 : 331 000 € T.T.C CP 2021 : 90 000 € T.T.C CP 2022 : 90 877,28 € T.T.C

DI9045HT- Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T.

Montant initial de l'AP : 270 000 € H.T. Révision de l'AP : + 480 000 € H.T.

Montant final de l'AP : 750 000 € H.T.

Déjà financé : 149 961,76 € H.T.

CP 2019 (DM2 compris) : 60 000 € H.T.

CP 2020 : 220 000 € H.T. CP 2021 : 160 000 € H.T. CP 2022 : 160 038,24 € H.T.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_473-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois (H.T. et T.T.C.) et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_473-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019